



municipalité de
SAINT-ROCH-OUEST

Demande de permis de construction

Système de traitement des eaux usées

Identification du lieu où vont s'effectuer les travaux

Adresse de l'immeuble:

Numéro de lot:

Procédure d'obtention du permis

Veillez compléter chacune des sections du présent formulaire en comblant les espaces appropriés.

Veillez déposer votre formulaire dûment complété, signé et daté à l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, en personne, par courrier ou courriel :

Municipalité de Saint-Roch-Ouest

270 Route 125

Saint-Roch-Ouest, Québec

J0K 3H0

info@saint-roch-ouest.ca

Le coût du permis est de 15\$.

Pour l'obtention du permis, vous devez obligatoirement remettre tous les documents exigés et avoir rempli le présent formulaire. Le responsable de l'urbanisme se réserve le droit d'exiger tous autres documents ou renseignements nécessaire à la compréhension du projet.

Prenez note qu'une demande incomplète peut retarder la délivrance du permis.

Le délai maximale de traitement du permis est de 30 jours.

Identification du propriétaire

Prénom et Nom:

Adresse:

Municipalité:

Province:

Code postal

Numéros de téléphone

Résidence:

Cellulaire:

Travail:

Poste:

Adresse courriel:

Identification de l'entrepreneur

Prénom et Nom:

Nom de l'entreprise:

Adresse:

Municipalité:

Province

Code postal

Téléphone:

bureau:

Poste:

Adresse courriel:

Licence R.B.Q.

Documents à fournir avec le présent formulaire

<input type="checkbox"/>	<p>Plans et devis de l'installation septique préparé par un professionnel compétent en la matière (technologue ou ingénieur) ET COMPRENANT:</p> <ul style="list-style-type: none"> > Une étude de caractérisation du site et du terrain naturel indiquant <ul style="list-style-type: none"> > la topographie du site > La pente du terrain récepteur > le niveau de perméabilité du sol et la méthode employée > la présence de remblai > la conformité du système secondaire et tertiaire aux normes NQ, BNQ ou NSF/ANSI <ul style="list-style-type: none"> > Le débit total quotidien et la capacité hydraulique > le niveau du roc et des eaux souterraines > le niveau de toute couche de sol perméable, peu perméable et non perméable > l'indication de tout élément pouvant influencer la localisation ou la construction d'un dispositif du système de traitement
<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> > Un plan de localisation à l'échelle des dispositifs de l'installation septique et indiquant les distances entre le système et les limites de terrain, les bandes de protection (riveraine et mouvement de terrain), les puits (du site et voisins), les systèmes de traitement voisins et les bâtiments, ainsi que les usages agricoles adjacents au projet. > un plan indiquant le niveau d'implantation de l'élément épurateur, du filtre à sable classique, du champ d'évacuation ou du champ de polissage par rapport au niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol imperméable ou peu perméable sous la surface du terrain récepteur.
<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cas où seul le remplacement d'une partie du système est projeté (fosse septique ou élément épurateur), fournir une attestation de conformité qui démontre que les parties du dispositif qui ne sont pas visées par la reconstruction, la rénovation, la modification ou le déplacement respectent les conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> > Elles sont conçues pour recevoir les eaux usées et les eaux ménagères du bâtiment: > Elles ne présentent pas de signes d'altération susceptibles de compromettre son étanchéité ou sa performance attendue; > Elles ne constituent pas une source de nuisance ou une source de contamination.
<input type="checkbox"/>	<p>Une copie du contrat d'entretien annuel du système par un représentant autorisé du fabricant du système</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Si le demandeur n'est pas le propriétaire, une procuration de celui-ci autorisant le mandataire à faire les démarches et les travaux</p>

Document à fournir après les travaux

IMPORTANT

Au plus tard, deux (2) mois après la mise en service du système de traitement des eaux usées, le professionnel qui a réalisé les plans et devis doit inspecter les travaux et fournir à la municipalité un rapport signé et scellé attestant la conformité des travaux réalisés aux documents soumis.

Ce rapport doit contenir, entre autres, des photos du site et de l'installation, un plan localisant les installations et une attestation de conformité.

N.b.: Ce rapport n'est pas exigé lorsque les travaux visent seulement le remplacement d'une fosse existante

Pour les systèmes à vidange périodique une preuve de la vidange doit être fournie à la municipalité

Signature de la demande

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques et que je me conformerai à leurs dispositions et à celles de la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Je reconnais que l'émission du permis ne dispense pas de l'obtention de tout autre document requis d'une autre autorité ayant juridiction relativement à la présente demande.

Je reconnais également que mon droit de construire ou d'effectuer des travaux peut être affecté par des servitudes établies par la loi ou par contrat. Malgré l'obtention du permis, je devrai m'assurer du respect de ces servitudes.

Prénom et Nom:

Signature:

Date:

